

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lausanne, le 22 octobre 2020

artos – association professionnelle romande des métiers techniques et administratifs du milieu culturel et évènementiel

Coup de massue final pour le domaine culturel et évènementiel – Entreprises de prestations techniques et techniciens de spectacle en immenses difficultés

Le Valais met en place des mesures drastiques pour lutter contre le Coronavirus. Annoncées hier, mercredi 21 octobre 2020, ces nouvelles restrictions risquent d'être le coup de massue final pour les entreprises et professionnel.le.s du milieu culturel et évènementiel.

Un soutien fort et rapide est demandé, sans quoi, les procédures de faillite commenceront.

Alors que le secteur culturel et évènementiel n'avait pas encore redémarré, les annonces d'hier sont une véritable catastrophe. Les entreprises tentaient déjà péniblement de se relever alors qu'un second coup de massue, sec et sonnante, risquent de les achever. Les autres cantons devront peut-être également instituer de nouvelles restrictions ce qui crée un grand malaise dans le milieu.

Appel pour une mise en œuvre immédiate pour les cas de rigueur et pour les cas de perte de gain

Des bases légales ont été rapidement posées lors de la session parlementaire d'automne. **artos** est reconnaissante du travail apporté et heureuse de savoir que le secteur ne sera pas abandonné.

Cependant, nous craignons que les mises en consultation et en application prennent trop de temps, un temps que les entreprises et les professionnels n'ont pas. Arrêté depuis le 28 février 2020, notre secteur a besoin d'un soutien immédiat, sans quoi, une majorité d'entreprises risquent de devoir ouvrir une procédure de faillite.

- **Mesures pour les cas de rigueur destinés aux entreprises**

Lors de la première vague, les entreprises de prestation technique se sont fortement endettées pour survivre, elles ont également dû procéder à de nombreux licenciements. Elles n'ont maintenant plus de levier pour endosser de nouvelles restrictions. Sans une aide immédiate, celles-ci courent au surendettement et par conséquent, à la faillite.

→ **artos** préconise une approche pratique et rapide pour le versement de ces aides, sans lourdes administrations.

- **Mesures en cas de perte de gain – Des craintes sur le système de calcul**

Nous saluons le fait que des aides à destination des indépendants seront mises en place. Nous craignons tout de même la forme de calcul de celles-ci : seuls les jours de manifestations annulées seraient indemnisés. Ce modèle de calcul n'aide malheureusement

pas les indépendants : Pas de manifestation annulée sont à faire valoir puisque les manifestations n'ont pas eu le temps d'être organisées !

→ **artos** insiste sur le fait qu'une indemnisation calculée sur un manque à gagner et non sur les manifestations annulées est essentiel pour aider les indépendants.

Prestations payées d'avance

Les aides proposées risquent de prendre beaucoup de temps à être versées alors que les entreprises ont besoin d'un soutien financier immédiat. Sans une certaine rapidité, les faillites seront prononcées avant même la mise en place des aides prévues.

→ **artos** propose à la Confédération d'avancer les prestations afin de soutenir les cantons et les entreprises qui ne pourront eux-même pas faire « la banque ».

Les techniciens du spectacle s'orientent vers d'autres métiers – Les compétences s'envolent

Ne pouvant plus vivre de leur métier et peinant à bénéficier des aides promises, des techniciens de spectacle s'orientent vers d'autres horizons. Certains ont déjà commencé de nouvelles formations, dans d'autres secteurs, ne croyant plus à l'avenir de leur métier tandis que d'autre se sont réfugié dans leur premier métier. Une partie d'entre-eux ont pu trouver de petits jobs d'été pour survivre ces derniers mois.

Ce sont des compétences précieuses, rares et pointues qui s'envolent.

→ **artos** demande à ce que les techniciens de spectacle, travaillant souvent sous contrat à durée déterminée (selon les projets) soient réellement pris en compte dans la répartition des aides. Souvent, les modalités de travail ne leur permettent pas de bénéficier des aides mises en place.

Garantie de déficit

Les organisateurs d'évènement et créateurs de projets ne pourront pas prendre à eux seuls le risque d'organisation de manifestation. Avec autant d'incertitudes et sans garantie de déficit ni assurance d'annulation solide, il sera pour eux impossible de recommencer à mettre en place des évènements. Avec un risque partagé, les conséquences d'une annulation potentielle sera bien moins lourde à porter ; cela représenterait un incitent efficace.

→ **artos** propose à ce qu'une répartition de risques liés à une annulation de manifestation soit mise en place. Cette répartition pourrait se faire entre les organisateurs, les acteurs culturels, la confédération, les cantons et les communes.

Informations sur artos

artos- Association Romande Technique Organisation Spectacle

artos est l'association professionnelle romande des métiers de la technique de scène et de l'administration culturelle et événementielle.

Nombre de membres structures : 163

Nombre de membres individuels : 199

Total de membres : 362

Total de professionnel-le-s : 4000 personnes

Type de structures membres : théâtres, entreprises de prestations, festivals, compagnies, salles de concert, producteurs, associations culturelles, écoles.

Type d'individus membres : professionnel-le-s de la scène culturelle romande, en particulier les administrateur-trice-s et les technicien-ne-s.

Contactés médias pour l'association professionnelle artos

Président, Matthieu Obrist – 079 442 30 12, matthieu.obrist@artos.net.ch

Secrétaire générale, Carmen Bender – 021 621 80 61 – 079 399 64 45, carmen.bender@artos-net.ch